

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Lutetia Volatility Advantage II Fund A-EUR (le « Fonds »)

ISIN : LU1097458803 - Compartiment de la société d'investissement dénommée SOLYS (la « Société ») domiciliée au Luxembourg.
Géré par Lyxor International Asset Management S.A.S. (« LIAM »)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est d'offrir, sur une période d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition à la stratégie Lutetia Volatility Advantage II (la « Stratégie »). Conçue par Lutetia Capital Investment Advisor Ltd, cette Stratégie utilise une approche quantitative afin de sélectionner des positions sur contrats à terme longues/courtes sur le CBOE Volatility Index VIX® (« l'Indice VIX »). La Stratégie vise à fournir une exposition aux contrats à terme sur l'Indice VIX afin de capturer la prime de portage (ou « carry »). La Stratégie est également susceptible de fournir une couverture partielle contre les risques baissiers des marchés d'actions.

Le Fonds s'efforce d'atteindre son objectif en investissant dans un panier diversifié de valeurs mobilières (le « Panier »), comprenant des actions et des titres de créance fixes ou variables, et un produit dérivé de gré à gré (le « Swap ») qui échange la valeur du Panier contre la valeur de la Stratégie.

La Stratégie vise à diversifier un portefeuille traditionnel long, lié aux actions, et est également susceptible de couvrir des risques baissiers des marchés d'actions lorsqu'elle détecte des périodes de stress. Pour ce faire, la Stratégie peut prendre des positions longues ou courtes sur divers contrats à terme sur l'Indice VIX (chacun un « Contrat à terme »), en fonction d'un indicateur Risque On/Risque Off. « Risque On » ou « Risque Off » est un concept de négociation sur actions qui décrit le sentiment actuel du marché comme soit « Averse au risque », soit « Recherchant le risque », respectivement. La Stratégie, mise en œuvre de manière à générer un rendement total, sera exposée à des Contrats à terme sur la base de 3 modes différents, exposés ci-après.

(1) Mode Risque-Off : la Stratégie est systématiquement longue ou courte sur des contrats à terme sur l'Indice VIX, afin de capturer la prime de portage (le carry), c'est-à-dire le rendement supérieur au taux sans risque que la Stratégie devrait générer, sauf pendant les périodes de stress.

(2) Mode Risque-On : pendant les périodes de stress, la Stratégie passe à une exposition à la volatilité longue uniquement, afin de capturer les gains significatifs liés aux pics de volatilité.

(3) Mode Risque Zéro : la Stratégie peut aussi n'avoir aucune exposition à l'Indice VIX, et vise alors une performance proche de celle de l'EURIBOR 1 semaine nette de frais.

La Stratégie est libellée en euros et le risque de change lié aux investissements libellés dans d'autres devises est couvert.

La devise de la part est l'euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : swap de gré à gré, valeurs mobilières.
- **Politique de dividendes** : les revenus du Fonds (le cas échéant) ne seront pas distribués aux Actionnaires, mais réinvestis.
- **Valeur nette d'inventaire** : calculée quotidiennement sous réserve que les bourses concernées fonctionnent et que les ordres puissent être couverts.
- **Rachats** : L'investisseur pourra racheter ses parts sur demande quotidiennement.

Profil de risque et de rendement



Le rapport risque-rendement ci-dessus est basé sur des simulations historiques, qui consistent à analyser ce que la performance totale du Fonds aurait été sur des périodes d'un passé récent. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable de la performance future et ce Fonds pourrait changer de catégorie de risque au cours du temps. Elle n'est valable que pour un investissement gardé en portefeuille jusqu'à sa maturité. La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.

Le Fonds a été classé en catégorie 7. La catégorie 7 indique que dans des conditions de marché normales, il est possible de subir une perte en capital sévère voire totale, de façon soudaine, la valeur de votre investissement pouvant changer considérablement et varier chaque jour de façon importante à la hausse comme à la baisse.

Principaux risques non pris en compte dans l'indicateur ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'information sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus) :

- **Risque de Contrepartie** : le Fonds est exposé au risque qu'un établissement de crédit avec lequel il a conclu un contrat ou une transaction devienne insolvable ou soit défaillant d'une autre manière. Dans ce cas, vous pourriez perdre une part substantielle de votre investissement.
- **Risque de crédit** : le Fonds est exposé au risque que la qualité de crédit d'un débiteur direct ou indirect du Fonds (un État, une institution financière ou une société) se dégrade ou que cette entité soit défaillante. Cela pourrait entraîner la diminution de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque opérationnel et risque lié à la conservation des actifs** : en cas de défaillance opérationnelle au sein de la société de gestion ou de l'un de ses représentants, les investisseurs pourraient subir retards et autres perturbations.
- **Risque lié à l'utilisation des IFT** : afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Fonds a recours à des Instruments Financiers à terme (« IFT ») négociés de gré à gré lui permettant d'atteindre la performance de l'Indice de Référence. Ces IFT peuvent être affectés par différents types de risques tels que des modifications de la loi et/ou de la réglementation, y compris fiscale.
- **Capital exposé au risque** : le capital initialement investi n'est pas garanti. En conséquence, le capital de l'investisseur est exposé au risque et le montant initialement investi peut ne pas être recouvert.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- Représentant Suisse et service de paiement en Suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- Lieu de distribution des documents déterminants

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Frais

Les frais que vous payez permettent de couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts de promotion et de distribution. Ces frais diminuent la performance potentielle de votre investissement.

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.lyxorfunds.com.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	i) Frais d'entrée au profit du Fonds : jusqu'à 0,30 % et ii) Frais d'entrée ne profitant pas au Fonds : jusqu'à 1,50 %.
Frais de sortie :	i) Frais d'entrée au profit du Fonds : jusqu'à 0,30 % et ii) Frais d'entrée ne profitant pas au Fonds : Aucun.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Les investisseurs peuvent demander à leur conseiller financier ou à leur distributeur le montant exact des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année.	
Frais courants :	2,26 %.
Le taux des frais courants est fondé sur les frais de l'exercice précédent (impôts compris, le cas échéant), pour l'exercice clos en décembre 2016 et peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne prend en compte ni les commissions de performance ni les coûts de transaction du portefeuille, mais comprend les frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances particulières	
Commission de performance :	Néant.

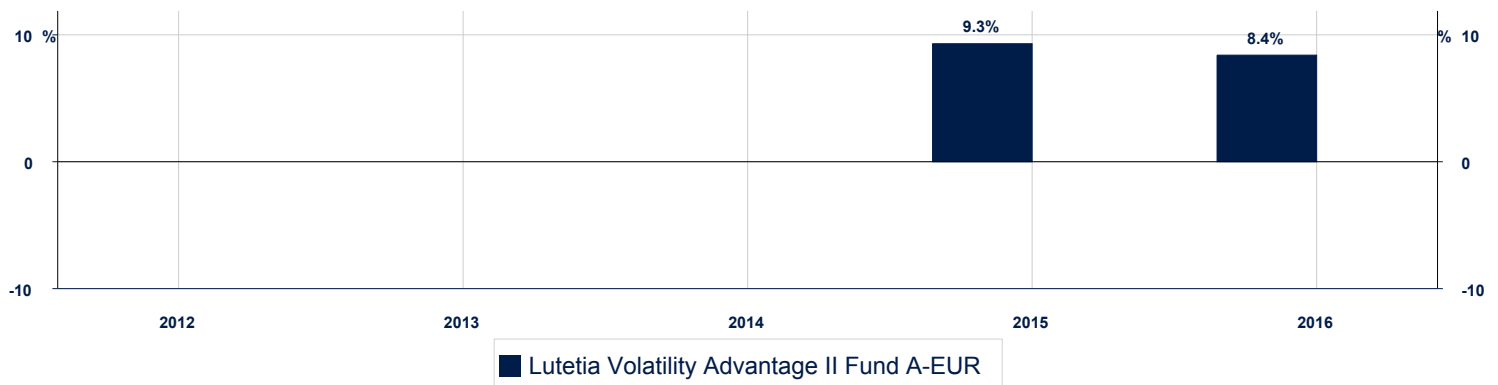
Performances passées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

La performance est indiquée en euros (EUR), nette de tous les frais à la charge du Fonds.

Le Fonds a été lancé le 4 septembre 2014.

PERFORMANCE ANNUELLE DE Lutetia Volatility Advantage II Fund A-EUR (en %)



Informations pratiques

- **Dépositaire** : Société Générale Bank & Trust.
- **Fiscalité** : la législation fiscale applicable dans l'Etat membre où le Fonds est domicilié peut affecter les investisseurs.
- **Informations supplémentaires** : le prospectus du Fonds, sa valeur liquidative et d'autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse www.lyxoretf.com.

De plus amples informations sur la politique de rémunération sont disponibles sur le site Internet : www.lyxor.com.

Le prospectus, les détails de la politique de rémunération ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel en date, sont également disponibles en français et en anglais, gratuitement et sur demande, auprès de Lyxor Asset Management, Client Servicing, 17, Cours Valmy, Tour Société Générale 92800 Puteaux, FRANCE.

La responsabilité de LIAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la Société. L'actif et le passif et chaque compartiment sont ségrégués en vertu de la loi. Si applicables, les règles de conversion de parts entre compartiments (et les frais y afférents, le cas échéant) sont détaillées dans le prospectus du Fonds.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

LIAM est réglementé par l'Autorité des marchés financiers (l'autorité de tutelle française).

Les informations clés pour l'investisseur présentées ici sont exactes et à jour au 07 février 2017.